



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_106

OBJET : Décision modificative n°1 - budget principal et budgets annexes

Exposé

Il est précisé qu'en raison du passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57, les Etats I.C1, I.C2, I.C3, qui reprennent les données N-1 sont à 0 pour les maquettes du budget principal et des budgets annexes Développement économique vente, Développement économique locations et Services communs ne sont pas renseignées.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur :

- la décision modificative n°1/2023 du budget principal et des budgets annexes listés ci-dessous, arrêtés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes : 6 634 692 €

Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 3 211 682 €

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL
01 BUDGET PRINCIPAL	2 256 222,00	733 822,00	2 990 044,00
07 PORT DIELETTE	6 000,00	-15 958,00	-9 958,00
08 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATION M4	0,00	-10 000,00	-10 000,00
09 EAU	1 754 595,00	414 230,00	2 168 825,00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2 824 512,00	1 496 861,00	4 321 373,00
11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	-942 000,00	0,00	-942 000,00
12 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATION	5 123,00	-295 877,00	-290 754,00
14 TRANSPORTS	249 811,00	96 743,00	346 554,00
17 SERVICES COMMUNS	480 429,00	791 861,00	1 272 290,00
TOTAL	6 634 692,00	3 211 682,00	9 846 374,00

La présentation par budget est exposée dans le rapport de présentation de la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes, joints en annexe à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 5) pour :

- **Approuver** la décision modificative n°1/2023 du Budget Principal et des budgets annexes suivants :
 - Port Diélette
 - Développement économique locations M4
 - Eau
 - Assainissement collectif
 - Développement économique vente M57
 - Développement économique locations M57
 - Transports
 - Services communs

- **Autoriser** le versement des subventions indiqués en annexes B8 des documents budgétaires,

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Rapport de présentation DM1

28 SEPTEMBRE 2023

Date d'envoi de la convocation : le 15/09/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 169

Nombre de votants : 183

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 28 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne (A partir de 19h03), AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, LETOUZE Thierry suppléant de BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth (Jusqu'à 19h30), CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROUSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LETERRIER Richard, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane

suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 20h00), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à FAGNEN Sébastien (Jusqu'à 19h03), AMIOT Florence à HULIN Bertrand, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nouredine, BURNOUF Elisabeth à COLLAS Hubert (A partir de 19h30), BOTTA Francis à LEGOUET David, DE BOURSETTY Olivier à MARTIN Serge, HAMEL Estelle à DUVAL Karine, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, TARIN Sandrine à SAGET Eddy, VARENNE Valérie à PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis, VIVIER Nicolas à PECORARO Yvonne.

Absents/Excusés :

AMIOT André, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FIDELIN Benoît, GOSSELIN Bernard, HUREL Karine, JOUANNEAULT Tony, LEMYRE Jean-Pierre, LESEIGNEUR Jacques.



LeCotentin

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES :

- Port Diélette (07)
- Développement économique locations M4 (08)
- Eau (09)
- Assainissement collectif (10)
- Développement économique vente (11)
- Développement économique locations (12)
- Transports (14)
- Services Communs (17)

DECISION MODIFICATIVE N°1

2023

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/09/2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
LE BUDGET GENERAL : 9,8 M€	5
I. Présentation des équilibres	6
LE BUDGET PRINCIPAL : 3 M€	8
I. La section de fonctionnement	8
A. Les recettes réelles de fonctionnement : 2,1 M€ de recettes nouvelles.....	8
1) Les produits de service, du domaine et ventes diverses : 1,1 M€.....	9
2) Autres produits de gestion courante : 1,1 M€.....	9
3) Les produits spécifiques.....	9
B. Les dépenses réelles de fonctionnement : La solidarité du budget principal.....	10
1) Les charges à caractère général : +2,8 M€.....	10
2) Les charges de personnel : +1,25 M€.....	11
3) Les atténuations de produits : +3,5 M€.....	11
4) Les autres charges de gestion courantes -0,47 K€.....	11
C. Les soldes intermédiaires de gestion : L'épargne couvre les nouveaux besoins.....	12
II. La section d'investissement	13
A. Les dépenses nouvelles d'investissement (733,8 k€).....	13
1) Faire du Cotentin un grand d'Europe : -745,4 k€.....	14
2) Préserver la qualité de vie sur le Cotentin : 1,5 M€.....	14
3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique : - 141,6 k€.....	14
4) La communauté d'agglomération, une administration du 21 ^{ème} siècle : -29 k€.....	15
B. Le financement de l'investissement.....	16
Les budgets annexes	17
I. Le cycle de l'eau	18
A. Le budget annexe de l'Eau : 2,16 M€.....	18
1) Présentation générale.....	18
2) La section d'exploitation : 1,75 M€.....	18
3) La section d'investissement.....	19
4) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé).....	19
5) Le financement de l'investissement (cumulé).....	20
B. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 4,3 M€.....	21
1) Présentation générale.....	21
2) La section d'exploitation : 2,8 M€.....	21
3) La section d'investissement.....	22
4) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé).....	22
5) Le financement de l'investissement (cumulé).....	23
II. Les autres budgets annexes	24
A. Le budget annexe Transports : 346 k€.....	24
1) La section d'exploitation.....	24
2) La section d'investissement.....	25
B. Le budget annexe développement économique locations M4 : - 10 k€.....	26
1) La section d'exploitation.....	26
2) La section d'investissement.....	26
C. Le budget annexe développement économique locations : - 291 k€.....	27
1) La section de fonctionnement.....	27
2) La section d'investissement.....	27



D.	Le budget annexe développement économique vente : -942 k€.....	29
1)	La section de fonctionnement.....	29
2)	La section d'investissement.....	29
E.	Le budget annexe Port Diélette : -10 k€.....	30
1)	La section d'exploitation.....	30
2)	La section d'investissement.....	30
F.	Le budget annexe Services Communs : 1,27 M€.....	32
III.	Equilibre des budgets annexes.....	33

PRÉAMBULE

La présente étape budgétaire a pour objet :

Au budget principal, d'ajuster les crédits votés lors des étapes budgétaires précédentes (Budget Primitif, Budget Supplémentaire) et notamment prendre en compte les revalorisations salariales pour contrer l'inflation, les compensations accordées aux communes pour les pertes de FPIC, de rembourser le budget assainissement des prestations réalisées au titre eaux pluviales urbaines et d'ajuster les prévisions en investissement.

Aux budgets annexes, d'ajuster, les crédits votés aux étapes budgétaires précédentes.

Cette étape budgétaire a également vocation à inscrire des crédits, afin de régulariser des dépenses et/ou recettes qui n'auraient pas été réalisées les années antérieures.

La présentation de cette étape budgétaire est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Cependant, afin d'avoir une approche générale des crédits qui seront inscrits en décision modificative N°1, le budget général est présenté ci-après.

LE BUDGET GENERAL :

9,8 M€

Tous mouvements confondus, le budget général, à la décision modificative N°1, s'équilibre à 9 846 374 € dont 12 934 034,31 € en mouvements réels et - 3 087 660,31 € en mouvements d'ordre.

La section de fonctionnement s'équilibre 6 634 692 €, dont 3,4 M€ en dépenses réelles.

La section d'investissement s'équilibre tous mouvements confondus à 3 211 682 €, dont 9,4 M€ en dépenses réelles.

I. Présentation des équilibres

		DEPENSES			RECETTES		
		Réel	Ordre	Total	Réel	Ordre	Total
BUDGET GENERAL		12 934 034,31	-3 087 660,31	9 846 374,00	12 934 034,31	-3 087 660,31	9 846 374,00
FONCTIONNEMENT		3 455 332,00	-3 942 757,00	6 634 692,00	6 563 512,31	71 179,69	6 634 692,00
INVESTISSEMENT		9 478 702,31	855 096,69	3 211 682,00	8 560 687,00	-3 158 840,00	3 211 682,00
01 BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	7 122 117,00	-4 865 895,00	2 256 222,00	2 190 165,00	66 057,00	2 256 222,00
	INVESTISSEMENT	619 454,00	114 368,00	733 822,00	5 551 406,00	-4 817 584,00	733 822,00
	<i>Total du budget</i>	7 741 571,00	-4 751 527,00	2 990 044,00	7 741 571,00	-4 751 527,00	2 990 044,00
07 PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	21 958,00	-15 958,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
	INVESTISSEMENT	-15 958,00	0,00	-15 958,00	0,00	-15 958,00	-15 958,00
	<i>Total du budget</i>	6 000,00	-15 958,00	-9 958,00	6 000,00	-15 958,00	-9 958,00
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00
	<i>Total du budget</i>	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00
09 EAU	FONCTIONNEMENT	1 340 365,00	414 230,00	1 754 595,00	1 754 595,00	0,00	1 754 595,00
	INVESTISSEMENT	414 230,00	0,00	414 230,00	0,00	414 230,00	414 230,00
	<i>Total du budget</i>	1 754 595,00	414 230,00	2 168 825,00	1 754 595,00	414 230,00	2 168 825,00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	1 327 651,00	1 496 861,00	2 824 512,00	2 824 512,00	0,00	2 824 512,00
	INVESTISSEMENT	1 496 861,00	0,00	1 496 861,00	0,00	1 496 861,00	1 496 861,00
	<i>Total du budget</i>	2 824 512,00	1 496 861,00	4 321 373,00	2 824 512,00	1 496 861,00	4 321 373,00
11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	FONCTIONNEMENT	0,00	-942 000,00	-942 000,00	-942 000,00	0,00	-942 000,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	942 000,00	-942 000,00	0,00
	<i>Total du budget</i>	0,00	-942 000,00	-942 000,00	0,00	-942 000,00	-942 000,00
12 DEVT ECO LOCATIONS	FONCTIONNEMENT	301 000,00	-295 877,00	5 123,00	0,31	5 122,69	5 123,00
	INVESTISSEMENT	-300 999,69	5 122,69	-295 877,00	0,00	-295 877,00	-295 877,00
	<i>Total du budget</i>	0,31	-290 754,31	-290 754,00	0,31	-290 754,31	-290 754,00

		DEPENSES			RECETTES		
		Réel	Ordre	Total	Réel	Ordre	Total
14 TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	12 708,00	237 103,00	249 811,00	249 811,00	0,00	249 811,00
	INVESTISSEMENT	96 137,00	606,00	96 743,00	-140 966,00	237 709,00	96 743,00
	<i>Total du budget</i>	108 845,00	237 709,00	346 554,00	108 845,00	237 709,00	346 554,00
17 SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	451 650,00	28 779,00	480 429,00	480 429,00	0,00	480 429,00
	INVESTISSEMENT	56 861,00	735 000,00	791 861,00	28 082,00	763 779,00	791 861,00
	<i>Total du budget</i>	508 511,00	763 779,00	1 272 290,00	508 511,00	763 779,00	1 272 290,00

LE BUDGET PRINCIPAL : 3 M€

La décision modificative N°1 du budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 2 990 044 € dont 2 256 222 € en section de fonctionnement et 733 822 € en section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 2 256 222 €.

A. Les recettes réelles de fonctionnement : 2,1 M€ de recettes nouvelles

Les recettes de fonctionnement progressent de 2 190 165 €.

Fonctionnement		Opérations réelles
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 094 093,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 095 688,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	384,00
Total Recettes		2 190 165,00

Ces recettes peuvent être classées en 3 groupes :

- Les ajustements des crédits inscrits au budget primitif, notamment en matière de remboursements de budgets annexes : 387 819 €
- Les recettes nouvelles : 526 084 €
- Les régularisations budgétaires : 1 276 262 €

Elles impactent les chapitres comptables suivants :

1) Les produits de service, du domaine et ventes diverses : 1,1 M€

Les produits de services, du domaine et ventes diverses augmentent de 1 094 093 €.

Cela correspond à

- des ajustements de crédits pour 376 968 € :
 - . Remboursement de frais par les budgets annexes : 376 308 €.
 - . Ajustement recette de droit d'occupation des sols : 660 €.
- des régularisations de recettes 2022
 - . Remboursement de personnel du budget annexe services communs : 717 125 €

2) Autres produits de gestion courante : 1,1 M€

Le chapitre 75 : autres produits de gestion courante augmente de 1 095 688 €.

La recette la plus importante concerne le SAEML Cité de la Mer : 1 075 772 €. Il s'agit d'une régularisation 2022 pour 551 322 € et de la recette liée aux bénéfices 2023 estimée à 524 450€.

Viennent ensuite des ajustements et régularisations pour 18 382 €, ainsi que 1 534 € en recette nouvelle pour prolongation de bail.

3) Les produits spécifiques

Il s'agit d'annulation de mandats sur exercice antérieur pour 384 €.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement : La solidarité du budget principal

Les dépenses de fonctionnement atteignent 7 122 177 € en mouvements réels et -4 865 895 € en mouvements d'ordre.

Fonctionnement		Opérations réelles
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 811 186,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 250 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 538 177,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-477 246,00
Dépenses de fonctionnement - Total :		7 122 117,00

Les dépenses de fonctionnement peuvent être réparties en 4 groupes :

- Les crédits d'ajustements : -368 184 €
- Les dépenses nouvelles : 8 256 736 €
- Les dépenses de régularisations : 169 565 €
- Les subventions aux budgets annexes : -936 000 €

Hormis les dépenses de personnel, les dépenses de charges à caractère général et atténuations de produits servent à rembourser les dépenses d'Eaux Pluviales Urbaines au budget annexe assainissement et à réviser les Attributions de Compensation libres (3,9 M€) afin de compenser notamment les pertes de variations du FPIC des communes ; depuis 2019 les variations n'étaient pas compensées. La perte globale des communes est évaluée à 3 724 290 €. L'AC FPIC, avec un complément de 3 602 974 € à la présente décision modificative, devrait ainsi atteindre 5 259 102 € en 2023.

Elles impactent les chapitres comptables suivants :

1) Les charges à caractère général : +2,8 M€

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Elles augmentent de 2 811 186 €. L'augmentation concerne principalement le remboursement des eaux pluviales urbaines au budget annexe assainissement pour la période 2018-2023 (2 625 322 € suivant la délibération « Remboursement de la compétence EPU au budget annexe assainissement » inscrite à l'ordre du jour du présent conseil communautaire). A compter de 2023, cette dépense annuelle est estimée à 500 000 €.

Les autres dépenses sont les suivantes:

- Remboursement de frais aux communes : 58 349 €
- Actions nouvelles : assistances à maîtrise d'ouvrage : 111 525 €
- Régularisations de factures : 15 990 €

2) Les charges de personnel : +1,25 M€

Les ajustements de charges de personnel sont estimés en lien avec les annonces gouvernementales concernant :

- La revalorisation du SMIC, augmentation du point d'indice : 500 000 €.
- La prime pouvoir d'achat : 500 000 €.

Sont également prises en compte les mesures internes à savoir :

- Mise en place du régime indemnitaire pour les personnels non-permanent : 250 000 €

3) Les atténuations de produits : +3,5 M€

Les atténuations de produits concernent :

- le versement d'attributions de compensation complémentaires et DSC aux communes en lien avec le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : + 3 908 361 €
- Un ajustement du reversement FPIC de -370 184 €

4) Les autres charges de gestion courantes -0,47 k€

Le chapitre 65 baisse de 477 246 €.

Il s'agit notamment :

- Une subvention au budget annexe services communs (comparable aux AC) en lien avec le FPIC : 324 553 €
- D'un ajustement de la subvention à la MEF pour le solde 2022 : 74 676 €
- D'une régularisation comptable de trop-perçu de 54 000 €
- Les subventions prévisionnelles aux budgets annexes : -936 000 €
 - -942 000 € pour le budget développement économique ventes. La subvention prévue initialement portant sur des zones non viabilisées sera transformée en emprunt sur le budget annexe.
 - + 6 000 € pour le budget Port Diélette. Ce qui porte la subvention prévisionnelle à 1 670 565 €
- Ajustements de crédits : 5 525 €

C. Les soldes intermédiaires de gestion : L'épargne couvre les nouveaux besoins

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion à l'étape de la décision modificative N°1 se présentent ainsi :

	BP 2023	BS 2023	DM1	CUMULE 2023	Variation BP/DM1 %
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	163 238 147.00	4 390 536.00	7 122 117.00	174 750 800.00	7.05%
Recettes de gestion courante	176 458 264.00	9 867 210.42	2 190 165.00	188 515 639.42	6.83%
épargne de gestion	13 220 117.00	5 476 674.42	-4 931 952.00	13 764 839.42	4.12%
- charges financières	494 777.00	0	0	494 777.00	0.00%
Epargne brute courante	12 725 340.00	5 476 674.42	-4 931 952.00	13 270 062.42	4.28%
- amortissement capital de la dette	2 050 746.00	0	0	2 050 746.00	0.00%
épargne nette prévisionnelle	10 674 594.00	5 476 674.42	-4 931 952.00	11 219 316.42	5.10%

reprise du résultat		21 430 665.58		21 430 665.58	/
----------------------------	--	---------------	--	---------------	---

épargne brute consolidée	12 725 340.00	26 907 340.00	-4 931 952.00	34 700 728.00	172.69%
épargne nette consolidée	10 674 594.00	26 907 340.00	-4 931 952.00	32 649 982.00	205.87%

L'épargne nette prévisionnelle diminue de 4 931 952 €. L'épargne nette cumulée s'établit à 11,2 M€, soit +5.10% par rapport au budget primitif.

En intégrant les résultats de l'exercice 2022, l'épargne consolidée s'établit à 34,7 M€ d'épargne brute consolidée et 32,6 M€ d'épargne nette consolidée.

II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 733 822 €

- En dépenses : 619 454 € en mouvements réels et 114 368 € en mouvements d'ordre.
- En recettes : 5 551 406 € en mouvements réels et – 4 817 584 € en mouvements d'ordre.

A. Les dépenses nouvelles d'investissement (733,8 k€)

Les propositions nouvelles en dépenses d'investissement sont de 619 454 € en mouvements réels et 114 368 € en mouvements d'ordre.

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-88 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-1 565 952,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 247 406,00
Total des dépenses d'équipement		619 454,00
Total des dépenses réelles d'investissement		619 454,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	66 057,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	48 311,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		114 368,00
Total		733 822,00

Une partie des crédits inscrits correspondent à des ajustements de Crédits de Paiements (CP) dans le cadre des Autorisations de Programme (AP). Augmentation d'AP (4,1 M€), augmentation ou diminution de CP2023 (-464 500 €)

Les crédits inscrits en dépenses d'investissement concernent les quatre axes suivants de la feuille de route :

- Faire du Cotentin un grand d'Europe,
- Préserver la qualité de vie sur tout le territoire
- Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique
- La Communauté d'Agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

1) Faire du Cotentin un grand d'Europe : -745,4 k€

Des ajustements de crédits sont demandés à la présente décision modificative concernant :

- La première participation à l'étude pour le contournement ouest : 210 000 €
- Le gros entretien des voiries des zones économiques : +110 000 €
- Un complément de budget pour des frais d'études et d'insertion : +5 000 €
- La suppression de 1 070 452 € pour la participation Port Normands Associés, les crédits étant inscrits en reports 2022.

2) Préserver la qualité de vie sur le Cotentin : 1,5 M€

La préservation de la qualité de vie sur le Cotentin se traduit, à cette étape budgétaire, par l'inscription d'un crédit de 1 535 500 € au titre de :

- L'affirmation du Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire : -622 500 €
 - un ajustement des crédits de paiements 2023 pour l'autorisation de programme Centre de Secours de -705 500 € : -708 334 €, reportés en 2024 pour le SDIS Equeurdreville et +2 834 € pour le SDIS Bricquebec.
 - un complément de 83 000 € pour les aires d'accueil des gens du voyage
- Développer et organiser les services de santé au profit des habitants du Cotentin : +110 000 €
 - un crédit complémentaire pour les travaux du PSLA de Valognes : +90 000€
 - un crédit complémentaire pour l'étude du centre de santé communautaire : +20 000 €.
- Proposer une offre de service public au plus près des Cotentinois : -30 000 € :
 - Ajustement du crédit d'étude pour le projet de patinoire au vu du résultat de consultation : - 100 000€
 - Inscription d'un crédit complémentaire de 70 000 € pour les travaux de la gendarmerie des Pieux.
- La dotation du territoire d'équipements sportifs qui lui font défaut : un ajustement de crédits de +2 078 000 € :
 - ajustement des crédits de paiements 2023, reportés en 2024 pour l'autorisation de programme de rénovation de la piscine des Pieux : -700 000 €
 - ajustement des crédits pour les différentes opérations sur la piscine Océalis : -222 000 €
 - ajustement des crédits de paiements 2023, suite à l'augmentation de l'autorisation de programme de travaux de l'espace aquatique de Valognes : +3 M€

3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique : - 141,6 k€

-141 594 € sont inscrits au titre des actions suivantes :

- Engager une politique volontariste de réduction des déchets : Diminution des crédits de paiements 2023 sur l'autorisation de programme du Quai de transfert de Bricquebec, reprogrammés en 2024 : -1 130 000 €
- Protéger l'environnement naturel du Cotentin : Action sur les haies bocagère diminuée de 20 000 €
- Limiter les conséquences des inondations : Augmentation de 1 008 406 € des travaux sur les murets de l'Avenue de Paris.

4) La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle : -29 k€

Les crédits sont diminués de 29 000 €. Des ajustements de crédits sont proposés :

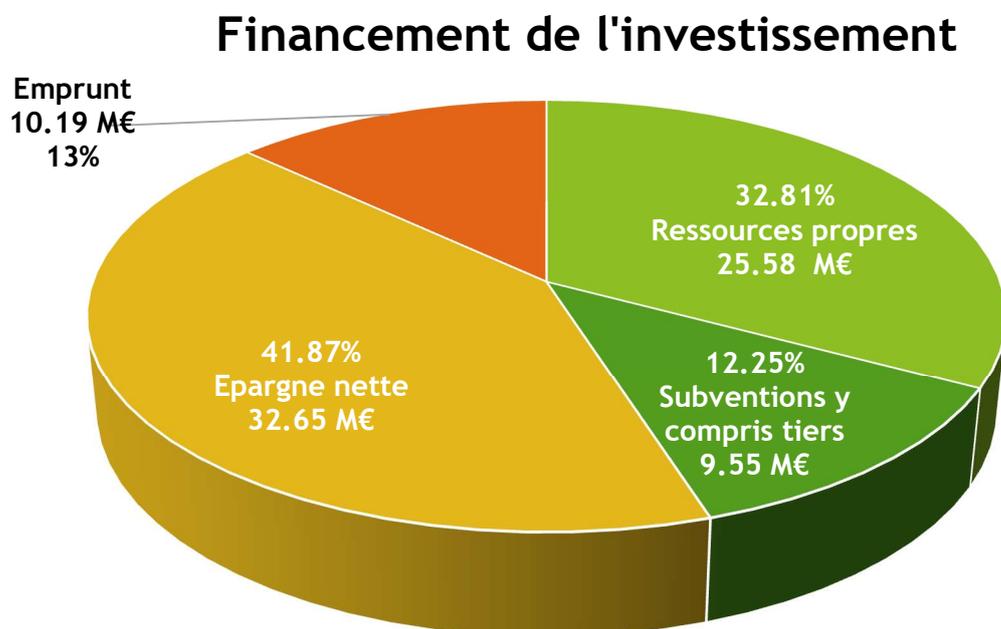
- sur les études patrimoines -75 000 €
- l'achat de véhicules : 35 000 €
- l'acquisition de mobilier : 11 000€

B. Le financement de l'investissement

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Acquisitions, travaux + reports	77 973 988.00	2 817 907.73	3.61%	17.80%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.24%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		593 800.00	0.76%	
FCTVA + TVA + TLE		10 287 616.45	13.19%	
Subventions y compris tiers		9 554 242.40	12.25%	41.87%
Epargne nette		32 649 982.00	41.87%	
Affectation		0.00	0.00%	13.07%
Remboursement avances		2 500.00	0.00%	
Emprunt		10 187 667.00	13.07%	
Résultat d'investissement reporté	0.00	11 691 912.42	14.99%	
	77 973 988.00	77 973 988.00	100.00%	

Le poids prépondérant de l'épargne nette consolidée (41.87%) ainsi que le résultat reporté (14.99%) dans la structure du financement de l'investissement permet, malgré une masse de dépenses d'investissement importante 77,9 M€ de limiter l'emprunt d'équilibre à 5,4 M€ et de mobiliser un emprunt affecté de 4,7 M€.

Le financement prévisionnel de l'investissement se présente ainsi :



Les budgets annexes

Préambule :

La décision modificative n°1 pour les budgets annexes est technique.

Au vu des crédits consommés sur l'ensemble des budgets concernés, les besoins de financement ne doivent prendre en compte, en priorité, que des régularisations sur exercices antérieurs. Les inscriptions de besoins nouveaux restent exceptionnelles et sont compensées par des recettes.

Huit budgets sont concernés par cette décision modificative.

I. Le cycle de l'eau

A. Le budget annexe de l'Eau : 2,16 M€

1) Présentation générale

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 2 168 825 €, 1 754 595 € en section d'exploitation et 414 230 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	1 754 595,00		1 754 595,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	1 340 365,00	414 230,00	1 754 595,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	414 230,00		414 230,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	414 230,00	0,00	0,00	414 230,00

2) La section d'exploitation : 1,75 M€

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et recette à 1 754 595 €.

La décision modificative n°1 prend en compte 1 340 365 € en dépenses réelles d'exploitation :

- la régularisation de factures d'eau pour un montant de 670 986 € ;
- l'ajustement des frais de structure pour un montant de 286 714 € ;
- la régularisation de factures d'électricité concernant 2022 pour un montant de 190 630 € ;
- l'ajustement des crédits alloués à l'acquisition de vêtements de travail et EPI pour un montant de 100 000 € ;
- l'ajustement de redevance versée à l'Agence de l'Eau (prélèvements d'eau) pour un montant de 57 909 € ;
- l'acquisition de bouteilles d'eau dans l'éventualité d'une rupture d'alimentation pour un montant de 20 000 € ;
- la régularisation du montant des frais de télésurveillance et télégestion pour un montant de 9 400 € ;
- la régularisation de factures antérieure concernant les missions des élus pour un montant de 2 100 € ;
- l'ajustement de frais de nettoyage de vêtements pour 1 626 € ;
- l'ajustement de frais bancaire pour 1 000 €.

Ces dépenses sont compensées par les recettes suivantes :

- la régularisation de vente d'eau pour un montant de 805 139 € avant 2022 et pour un montant de 302 855 € en 2022 ;
- la régularisation de factures d'eau pour un montant de 588 636 € ;
- la régularisation de redevances pour concessions pour un montant de 40 515 € ;
- la régularisation de subvention de financement pour les périmètres de captage pour un montant de 17 450 €.

3) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 414 230 €.

En dépenses, il est inscrit :

- des transferts entre chapitre et l'équilibre généré par le virement entre section, avec un crédit complémentaire de 414 230 €.

4) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé)

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°1	Cumulé
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	13 716 985,00	2 872 456,00	1 340 365,00	17 929 806,00
Recettes de gestion courante	20 382 200,00	1 011 172,36	1 754 595,00	23 147 967,36
Epargne de gestion	6 665 215,00	-1 861 283,64	414 230,00	5 218 161,36
- Intérêts	212 884,00	-	-	212 884,00
Reprise du résultat	-	18 715 325,64	-	18 715 325,64
Epargne brute	6 452 331,00	16 854 042,00	414 230,00	23 720 603,00
- Amortissement de capital de la dette	1 042 874,00	0,00	0,00	1 042 874,00
Epargne nette	5 409 457,00	16 854 042,00	414 230,00	22 677 729,00

Le niveau d'épargne brute augmente de 414 230 €. Les dotations aux amortissements et provisions sont couvertes.

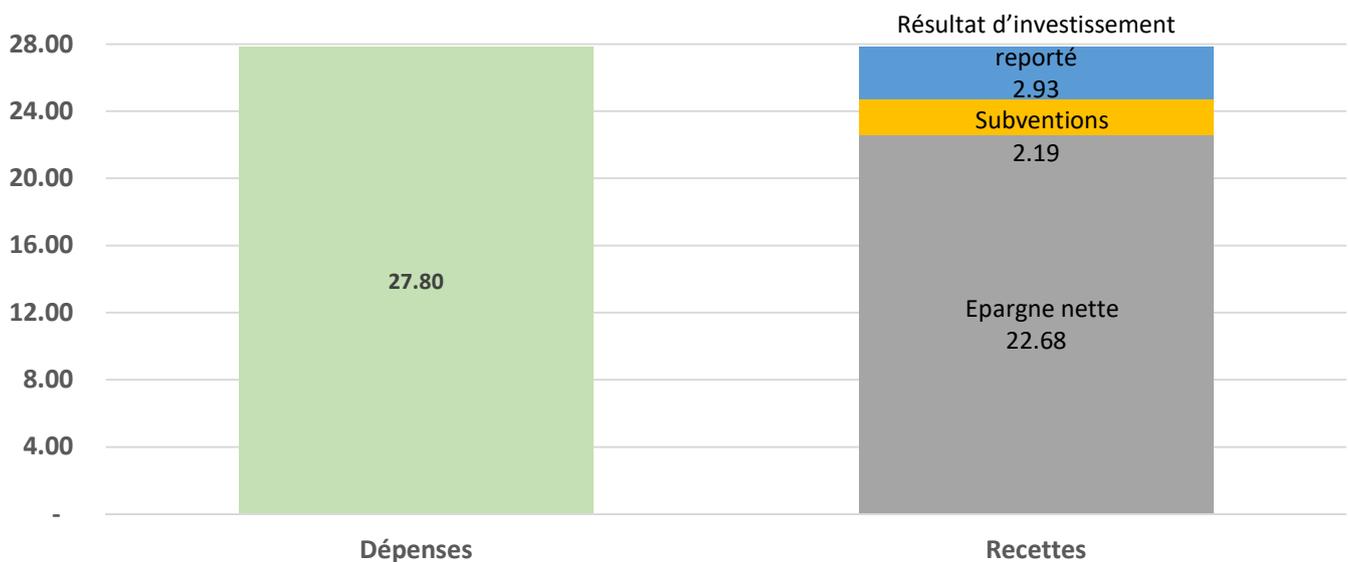
Epargne / DAP	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°1	Cumulé
Epargne brute	6 452 331,00	16 854 042,00	414 230,00	23 720 603,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	2 964 621,00	3 700,00	-	2 968 321,00
Epargne brute / DAP	2,18	-	-	7,99

5) Le financement de l'investissement (cumulé)

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement 2023		
Ressources propres	24 865 334,38	89,45%
Epargne nette	22 677 729,00	81,58%
Subventions (y compris opérations cpte de tiers)	2 187 605,38	7,87%
Emprunts (équilibre)	0,00	0,00%
Résultat d'investissement reporté (y compris c/1068)	2 934 074,62	10,55%
Total des recettes d'investissement	27 799 409,00	100,00%

Financement de l'investissement (en million d'euros)



B. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 4,3 M€

1) Présentation générale

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 4 321 373 €, 2 824 512 € en section d'exploitation et 1 496 861 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	2 824 512,00		2 824 512,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	1 327 651,00	1 496 861,00	2 824 512,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	1 496 861,00		1 496 861,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	1 496 861,00	0,00	0,00	1 496 861,00

2) La section d'exploitation : 2,8 M€

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et recette à 2 824 512 €.

La décision modificative n°1 prend en compte 1 327 651 € de dépenses réelles uniquement pour des besoins de financement de régularisations au chapitre 011, charges à caractère général, ou des charges de personnel au chapitre 012 :

En charges à caractère général :

- des dépenses d'électricité concernant l'exercice 2022 pour un montant de 743 053 € ;
- des factures 2022 concernant la délégation de service SAUR sur le secteur de Barneville-Carteret pour un montant de 250 000 € ;
- des frais de structure pour un montant de 71 416 € ;
- le remboursement de frais (La Hague) pour un montant de 10 282 € ;
- l'ajustement de frais de nettoyage de vêtements pour 2 900 € ;

En dépenses de personnel :

- le relèvement du SMIC au 1^{er} mai 2023, du point d'indice et de revalorisation des catégories B et C au 1^{er} juillet 2023 pour un montant de 100 000 € ;
- le versement de la prime de pouvoir d'achat pour un montant de 100 000 € ;
- le régime indemnitaire pour les non permanents pour un montant de 50 000 € ;

En recette, il est inscrit uniquement les régularisations :

- de la contribution du budget principal pour les eaux pluviales sur la période 2018 – 2023 pour un montant de 2 625 322 € ;
- de la participation au financement de l'assainissement collectif pour un montant de 266 370 € ;
- de participation aux frais de facturation de la commune d'Etienville pour un montant de 32 820 € ;
- de la suppression du remboursement de TICFE pour un montant de -100 000 €.

3) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 496 861 €.

L'inscription en dépenses réelles permet l'équilibre par le virement issu de la section d'exploitation.

4) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé)

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°1	Cumulé
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	14 503 646,00	2 890 637,00	1 327 651,00	18 721 934,00
Recettes de gestion courante	17 932 403,00	1 238 505,69	2 824 512,00	21 995 420,69
Epargne de gestion	3 428 757,00	-1 652 131,31	1 496 861,00	3 273 486,69
- Intérêts	352 513,00	1 469,00		353 982,00
Reprise du résultat		11 104 431,31		11 104 431,31
Epargne brute	3 076 244,00	9 450 831,00	1 496 861,00	14 023 936,00
- Amortissement de capital de la dette	2 074 223,00	5 238,73	0,00	2 079 461,73
Epargne nette	1 002 021,00	9 445 592,27	1 496 861,00	11 944 474,27

Le niveau d'épargne brute augmente de 1 496 861 €. Les dotations aux amortissements et provisions sont couvertes.

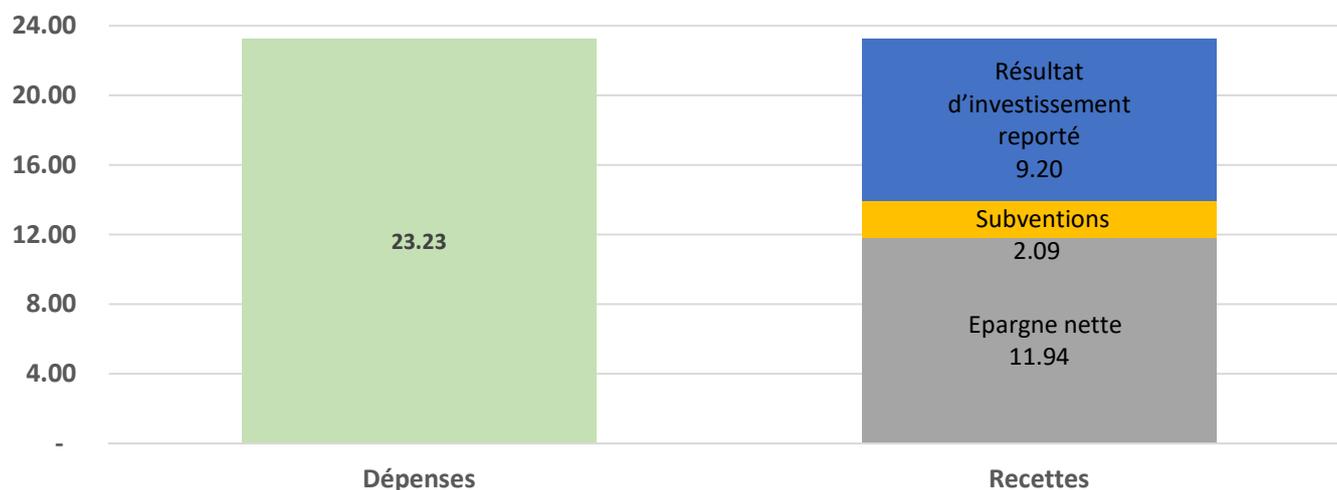
Epargne / DAP	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°1	Cumulé
Epargne brute	3 076 244,00	9 450 831,00	1 496 861,00	14 023 936,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	2 085 779,00	-	-	2 085 779,00
Epargne brute / DAP	1,47	-	-	6,72

5) Le financement de l'investissement (cumulé)

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement 2023		
Ressources propres	14 030 229,83	60,39%
Epargne nette	11 944 474,27	51,41%
Subventions (y compris opérations cpte de tiers)	2 085 755,56	8,98%
Emprunts (équilibre)	0,00	0,00%
Résultat d'investissement reporté (y compris c/1068)	9 202 625,44	39,61%
Total des recettes d'investissement	23 232 855,27	100,00%

Financement de l'investissement (en million d'euros)



II. Les autres budgets annexes

A. Le budget annexe Transports : 346 k€

Ce budget concerne l'organisation des transports publics urbains sur Cherbourg-en-Cotentin, interurbains sur l'ensemble du territoire (plan mobilité) et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 346 554 €, 249 811 € en section d'exploitation et 96 743 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	249 811,00		249 811,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	12 708,00	237 103,00	249 811,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	96 743,00		96 743,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	96 137,00	606,00	-140 966,00	237 709,00

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 249 811 € répartis :

- En dépenses à 12 708 € en mouvements réels et 237 103 € en mouvements d'ordre.
- En recettes à 249 811 € en mouvements réels.

Pour ce budget, la décision modificative n°1 prend en compte la régularisation de taxes foncières de 12 491 € ainsi que la régularisation des intérêts d'emprunt à hauteur de 217 € pour les dépenses d'exploitation.

En recette, est inscrite une recette supplémentaire attendu au titre de la répartition d'une aide exceptionnelle au soutien des autorités organisatrices de la mobilité pour les transports en commun attribuée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires à hauteur de 249 811 € permettant de couvrir les dépenses d'exploitation et d'augmenter le virement en section d'investissement.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 96 743 € répartis :

- En dépenses à 96 137 € en mouvements réels et 606 € en en mouvements d'ordre
- En recettes à -140 966 € en mouvements réels et 237 709 € en mouvements d'ordre

Pour ce budget, les demandes d'ouverture de crédits nouveaux concernent l'acquisition d'un véhicule pour le Transport A la Demande (TAD) à hauteur de 41 737 €, 40 000 € pour la billettique et 15 000 € pour du mobilier urbain.

En recette, est inscrite l'augmentation de la subvention de DETR accordée par l'Etat pour l'acquisition de bus, à hauteur de 96 937 €.

Le virement de la section de fonctionnement de 225 553 € permet de réduire l'emprunt d'équilibre de ce budget de 237 703 €. L'emprunt d'équilibre est désormais de 16 744 406 €.

B. Le budget annexe développement économique

locations M4 : - 10 k€

Ce budget concerne les pôles de Cherbourg-en-Cotentin et Douve et Divette.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à -10 000 € : -10 000 € en section de d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	0,00		0,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	-10 000,00		-10 000,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	-10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00

1) La section d'exploitation

Seule la section d'investissement est impactée par cette décision modificative du budget.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à -10 000 € répartis :

- En dépenses -10 000 € en mouvements réels
- En recettes à -10 000 € en mouvements réels.

Pour ce budget, la demande de crédits nouveaux à hauteur de 5 000 € pour une étude énergétique est compensée par la réduction des travaux d'économie d'énergie de -15 000 €.

Cette diminution a permis de réduire la prévision d'emprunt inscrite au budget primitif, soit un emprunt de 88 681 € en cumulant les étapes budgétaires.

C. Le budget annexe développement économique

locations : - 291 k€

Ce budget concerne les pôles de proximité de La Hague, de Cherbourg-en-Cotentin, de Les Pieux, de Montebourg et de Vallée de l'Ouve. Il s'agit de la gestion et du développement des bâtiments industriels.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à -290 754 € dont 5 123 € en section de fonctionnement et -295 877 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	5 123,00		5 123,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	301 000,00	-295 877,00	0,31	5 122,69

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	-295 877,00		-295 877,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	-300 999,69	5 122,69	0,00	-295 877,00

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 123 € répartis :

- En dépenses à 301 000 € en mouvements réels et -295 877 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 0,31 € en mouvements réels et 5 122,69 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement :

- Un remboursement de loyers estimés à 270 000 € ;
- Des ajustements de dépenses liés aux évolutions des coûts pour 31 000 € [combustibles (20 000 €) prestations de gardiennage (5 000 €), entretien des locaux (4 500 €) et frais d'affranchissement (1 500 €)].

Ces dépenses sont compensées par la diminution du virement à la section d'investissement à hauteur de 295 877 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à -295 877 € répartis :

- En dépenses à -300 999,69 € en mouvements réels et 5 122,69 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 0 € en mouvements réels et -295 877 € en mouvements d'ordre

Les dépenses d'investissement inscrites concernent diverses immobilisations corporelles pour 409 000,31 € ainsi qu'une étude énergétique à hauteur de 5 000 €.

Ces dépenses nouvelles sont compensées par la réduction du montant des avances à la SHEMA pour le projet du Pôle d'excellence soudage HEFAIS à hauteur de -700 000 € (décalés en 2024) à laquelle s'ajoute -15 000 € sur les travaux d'économie d'énergie.

D. Le budget annexe développement économique vente : -942 k€

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Cœur Cotentin, de Douve et Divette, de Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à -942 000 € :

-942 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	-942 000,00		-942 000,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	0,00	-942 000,00	-942 000,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	0,00		0,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	0,00	0,00	942 000,00	-942 000,00

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à -942 000 € répartis :

- En dépenses à 0 € en mouvements réels et -942 000 € en mouvements d'ordre
- En recettes à -942 000 € en mouvements réels et 0 € en mouvements d'ordre.

La décision modificative n°1 de ce budget prend en compte la réduction de la subvention du budget principal au budget annexe développement économique vente à hauteur de - 942.000 €.

En effet, les zones d'Armanville et Brécquécail n'étant pas encore en phase de commercialisation, les travaux d'aménagement de ces zones seront financés par un emprunt et non par une subvention du Budget Principal.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 0 € répartis :

- en dépenses, à 0 € en mouvements réels ainsi qu'en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 942 000 € en mouvements réels et -942 000 en mouvements d'ordre.

La demande de crédits supplémentaires en emprunt est compensée par la réduction des opérations d'ordre d'investissement.

E. Le budget annexe Port Diélette : -10 k€

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité des Pieux.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à -9 958 € dont 6 000 € en section d'exploitation et -15 958 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	6 000,00		6 000,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	21 958,00	-15 958,00	6 000,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	-15 958,00		-15 958,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	-15 958,00	0,00	0,00	-15 958,00

Pour ce budget, il y a peu de demandes de crédits nouveaux.

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 6 000 € répartis :

- En dépenses à 21 958 € en mouvements réels et -15 958 € en mouvements d'ordre.
- En recettes à 6 000€ en mouvements réels.

En section d'exploitation, en écritures réelles, la décision modificative n°1 prend en compte une inscription supplémentaire de 21 958 € de régularisation pour le remboursement des intérêts d'emprunt. Cette dépense est compensée par la réduction du virement à la section d'investissement de -15 598 € et la recette de subvention du budget principal pour 6 000 €.

En ce qui concerne les écritures d'ordre, la recette de 8 500 € correspond à l'intégration de travaux réalisés en régie concernant le remplacement de vitrage et de garde-corps au restaurant la Cambuse. Cette inscription est équilibrée par une subvention de la section d'exploitation vers la section d'investissement à hauteur de 8 500 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à -15 958 € répartis :

- En dépenses à -15 958 € en mouvements réels.
- En recettes à -15 958 € en mouvements d'ordre.

En investissement, une inscription à hauteur de 6 000 € pour le lancement d'une Assistance (AMI) pour l'occupation de la dernière case commerciale sur le port qui est compensée par la diminution du remboursement du capital d'emprunt de -21 958 €.

Les inscriptions en ordre correspondent à la réduction de versement de la section de fonctionnement (chapitre 021) nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

F. Le budget annexe Services Communs : 1,27 M€

Ce budget reprend par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérées par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la Communauté d'Agglomération (petite enfance, jeunesse, scolaire, etc.).

Ce budget est présenté par territoire dans chaque commission de proximité.

La décision modificative n°1 de ce budget annexe s'équilibre, tous mouvements confondus à 1 272 290 €, 480 429 € en section de fonctionnement et 791 861 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	480 429,00		480 429,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	451 650,00	28 779,00	480 429,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	791 861,00		791 861,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	56 861,00	735 000,00	28 082,00	763 779,00

III. Equilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal.

Il est à noter que suite aux décisions modificatives présentées ci-dessus, le montant des subventions d'équilibre provenant du budget principal est diminué de 936 000 € soit un montant cumulé de 3 546 619 €.

Le montant des emprunts d'équilibre est augmenté de 694 297 € soit un montant cumulé de 18 961 605,80 €.

BP + BS + DM 1 2023									
Budget	Intitulé	Subvention d'équilibre				Emprunt d'équilibre			
		BP	BS	DM 1	TOTAL	BP	BS	DM 1	TOTAL
02	Golf	9 180,00	3 249,00	0,00	12 429,00	0,00	0,80	0,00	0,80
04	Activité commerciale tourisme	150 416,00	10 967,00	0,00	161 383,00	232 735,00	0,00	0,00	232 735,00
05	SPANC					0,00	0,00	0,00	0,00
07	Port Diélette	678 004,00	986 561,00	6 000,00	1 670 565,00	199 940,00	0,00	0,00	199 940,00
08	Développement économique locations M4	0,00	540 242,00	0,00	540 242,00	98 681,00	0,00	-10 000,00	88 681,00
09	EAU					1 015 143,00	-1 015 143,00	0,00	0,00
10	Assainissement collectif					2 708 839,00	-2 708 839,00	0,00	0,00
11	Développement économique vente	250 000,00	1 854 000,00	-942 000,00	1 162 000,00	0,00	753 843,00	942 000,00	1 695 843,00
12	Développement économique locations	0,00	0,00	0,00	0,00	281 372,00	-281 372,00	0,00	0,00
14	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	22 513 149,00	-5 531 040,00	-237 703,00	16 744 406,00
TOTAL:		1 087 600,00 €	3 395 019,00 €	-936 000,00 €	3 546 619,00 €	27 049 859,00 €	-8 782 550,20 €	694 297,00 €	18 961 605,80 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230928-DEL2023_106-BF



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN